

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mai 2025

SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 1191)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

SOUS-AMENDEMENT

N ° 2817

présenté par

M. Meurin et M. Bentz

à l'amendement n° 267 (Rect) de M. Travert

ARTICLE 15 TER

Après l'alinéa 3, insérer l'alinéa suivant :

« Les mesures de restrictions de circulation prévues au premier alinéa du présent II ne concernent pas les trajets entre le lieu de résidence habituel et l'accès à une offre de soin. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les ZFE sont particulièrement contraignantes pour les Français qui ne pourront plus se déplacer pour aller se soigner. La question de l'accessibilité à la santé doit être centrale.